



POSTE À COMBLER

Concours : R-14-27

Affichage: 13 juin 2014



RESPONSABLE SANTÉ ET SÉCURITÉ, CHANTIERS

RAISON D'ÊTRE

La personne titulaire du poste aura comme principale responsabilité d'évaluer et contrôler les dangers pour la santé et la sécurité et d'élaborer des stratégies de maîtrise des risques sur le site du Parc olympique. Elle verra à l'application du code de sécurité pour les travaux de construction et à l'application du programme de prévention du maître d'œuvre. Elle inspecte les chantiers de construction afin de s'assurer du respect des règlements de sécurité dans le milieu de travail, et de ceux qui concernent la manipulation et l'entreposage des substances dangereuses ; elle est responsable de la gestion de la santé et de la sécurité au quotidien : elle doit planifier, organiser, coordonner et contrôler l'ensemble des activités à la prévention des accidents et des lésions professionnelles. La personne responsable du poste, informe, conseille et recommande.

RESPONSABILITÉS

Plus spécifiquement, la personne titulaire du poste:

- applique des programmes de prévention et de méthode de travail sécuritaire;
- applique rigoureusement les normes et exigences de santé-sécurité pour un chantier de construction;
- fait le suivi et évalue les programmes de prévention et les procédures des sous-traitants afin d'assurer la conformité aux exigences réglementaires et du maître d'œuvre;
- établit les exigences de formation et la diffusion de l'information en matière de santé et sécurité au personnel du chantier;
- anime les sessions d'accueil des nouveaux travailleurs;
- réalise les inspections du chantier, recommande des correctifs et émet des avis de non-conformité;
- exécute les analyses sécuritaires de tâches, identifie les risques associés aux travaux et les mesures préventives applicables;
- coordonne les enquêtes sur les incidents/accidents, documente les causes et supervise l'implantation des mesures préventives et correctives;
- prépare les rapports (journaliers et hebdomadaires) et statistiques sur la santé-sécurité;
- documente les activités de prévention, effectue les inspections de chantier, assure le suivi des anomalies qui en découlent auprès des responsables concernés, documente les données relatives aux statistiques d'accidents;
- assure un suivi des mesures correctives qui découlent des rencontres de comités de chantier, les inspections planifiées, les rapports d'accidents, etc.;
- assure une amélioration continue tant au niveau des résultats que des moyens mis à l'œuvre pour les atteindre;
- représente le Parc olympique dans le traitement des avis de dérogation émis par l'inspecteur de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST).

QUALIFICATIONS, EXPÉRIENCE ET EXIGENCES REQUISES

- attestation d'agent de sécurité, chantiers de construction émise par la CSST;
- 2 à 3 ans d'expérience minimum à titre d'agent de sécurité ou agent de prévention sur les chantiers de construction;
- excellente connaissance de la réglementation régissant l'industrie de la construction et des principes fondamentaux de la prévention des accidents;
- connaissance pratique des méthodes de travail sécuritaires et expérience de l'investigation d'accident, de la conformité aux normes, de l'indemnisation des accidentés du travail et des enquêtes sur la santé des travailleurs;
- formation en espaces clos, plate-forme élévatrice, chariot élévateur, nacelle aérienne, travaux en hauteur, amiante, cadenassage, signalisation de chantiers, SIMDUT, un atout
- capacité de communiquer efficacement et de rédiger divers documents : rapports d'enquêtes, comptes rendus de réunion, etc.;
- bonne connaissance des logiciels Office (Word, Excel, Outlook;)
- permis de conduire du Québec valide;
- connaissance appropriée du français parlé et écrit;
- leadership, aptitudes à travailler sous pression;
- bonne capacité d'adaptation.

CONDITIONS D'EMPLOI

ÉCHELLE SALARIALE :	57 457\$ à 76 609\$	HORAIRE :	40 heures / semaine
STATUT :	Régulier	CATEGORIE :	Cadre – Niveau 4

CONDITIONS DE TRAVAIL PARTICULIÈRES

VACANCES ANNUELLES:	4 semaines par année. Pour la première année, les vacances s'accumulent à raison de 1 2/3 jour ouvrable de vacances payées par mois complet de service continu.
CONGES FERIES:	13 jours fériés et chômés.
REGIME D'ASSURANCES COLLECTIVES:	Comprend une assurance vie, une assurance salaire, les soins de la santé et les soins dentaires le tout conformément à la police en vigueur. La couverture peut être individuelle ou familiale.
REGIME DE RETRAITE:	Régime de retraite des employés de la fonction publique.
CENTRE SPORTIF:	Gratuit pour les employés du Parc olympique

POUR POSTULER

Faites parvenir votre curriculum vitae en spécifiant le numéro du concours **R-14-27** :

PAR COURRIEL :	ressources-humaines@rio.gouv.qc.ca
PAR TELECOPIEUR :	514 252-7451
PAR LA POSTE :	Direction Ressources humaines Parc olympique 4141, avenue Pierre-De Coubertin Montréal (Québec), H1V 3N7

À PROPOS DU PARC OLYMPIQUE

Création architecturale audacieuse, le Parc olympique a été construit pour la présentation des Jeux d'été de 1976. Depuis son inauguration, il a accueilli plus de cent millions de visiteurs, que ce soit pour admirer la ville de Montréal au sommet de la plus haute tour inclinée au monde, pour assister à un événement présenté au Stade, pour s'entraîner au Centre sportif, qui est aussi l'hôte de compétitions d'envergure nationale et internationale, ou encore pour participer à une activité extérieure sur l'Esplanade Financière Sun Life. Son quadrilatère, en considérant ses installations et sa centaine de partenaires sur le site, est fréquenté par plus de trois millions de visiteurs chaque année. Générateur de plus de 2 500 emplois et symbole international de Montréal, le Parc olympique se positionne comme étant un important moteur de développement économique et touristique. Ouvert sur le monde et en harmonie avec sa communauté environnante qu'est l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, le Parc olympique aspire à devenir un parc urbain moderne, un site récréotouristique unique où se côtoient création, découvertes, divertissement et activité physique

Les demandes seront traitées en toute confidentialité

Le Parc olympique souscrit au programme d'équité en matière d'emploi et encourage les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.